



Ambasciata d'Italia
Tunisi

ENTRY VISA FOR BUSINESS PURPOSES

The business visa allows entry into Italy for a short-term stay for foreign nationals intending to travel for economic or commercial purposes, for business contacts or negotiations, or to learn about or verify the use and operation of capital goods purchased or sold under commercial contracts and industrial cooperation agreements.

The **requirements and conditions** for obtaining the visa are:

- a) the applicant's status as an 'economic and commercial operator';
- b) the economic and commercial purpose of the trip for which the visa is requested;
- c) the actual economic and commercial activity carried out in Italy by the Italian economic operators inviting the foreign national;
- d) sufficient financial means to support themselves.

THE VISA APPLICATION DOSSIER MUST CONTAIN:

(each document must be in Italian or French, in the original, together with a photocopy)

- 1) Visa application form, completed and signed;
- 2) A valid passport (with an expiry date at least three months beyond the duration of the stay);
- 3) One passport-sized photograph;
- 4) A copy of the most recent visas obtained;
- 5) Letter of invitation from an Italian company (a template is available on the Embassy's website), written on letterhead, dated and signed by a company representative whose name appears on the Chamber of Commerce certificate;
- 6) Chamber of Commerce certificate;
- 7) Copy of an identity document of the company representative who signed the invitation;
- 8) Return flight booking;
- 9) Hotel booking;
- 10) Bank exchange receipt as proof of sufficient funds to cover living expenses during the stay, or Business Travel Allowance (AVA);
- 11) Travel health insurance, valid for the entire duration of the visa, with a minimum cover of €30,000.00 for emergency hospitalisation costs and repatriation costs;
- 12) Articles of Association of the Tunisian company or Business Licence;
- 13) J.O.R.T. (Official Journal of the Tunisian Republic);
- 14) Trade Register entry less than three months old or Declaration of commencement of business or Declaration of existence;
- 15) Tax payment receipts for the last 6 months;
- 16) History from the National Social Security Fund (CNSS) + valid CNSS card, showing at least

one year of contributions.

FOR EMPLOYEES OF THE TUNISIAN COMPANY, THE FOLLOWING MUST ALSO BE SUBMITTED:

1. A travel authorization from the Tunisian company on letterhead, dated and signed by a company representative whose name appears in the Articles of Association or the JORT, stating the dates of the stay in Italy and the reason for the trip;
2. A certificate of employment stating the start date of the employment relationship and clearly indicating the job duties, dated and signed by a company manager whose name appears in the Articles of Association or the JORT;
3. The last six pay slips.

FOR THE MANAGER/PARTNER OF THE COMPANY OR A TRADER, THE FOLLOWING MUST ALSO BE SUBMITTED:

1. Business license.

FOR SELF-EMPLOYED PROFESSIONALS, THE FOLLOWING MUST ALSO BE SUBMITTED:

1. Professional license or certificate of registration with the professional body.

PLEASE NOTE: The list of documents provided above is intended solely as a guide for applicants. The Embassy reserves the right to request additional documentation where necessary.



Ambasciata d'Italia
Tunisi

VISA D'AFFAIRES

Le visa d'affaires permet l'entrée en Italie pour un séjour de courte durée aux ressortissants étrangers qui souhaitent se rendre en Italie à des fins économiques ou commerciales, pour établir des contacts d'affaires ou mener des négociations, ou encore pour s'informer sur l'utilisation et le fonctionnement de biens d'équipement achetés ou vendus dans le cadre de contrats commerciaux et d'accords de coopération industrielle, ou pour en vérifier le bon fonctionnement.

Les conditions requises pour l'obtention du visa sont les suivantes :

- a) le statut de « professionnel du secteur économique et commercial » du demandeur ;
- b) la finalité économique et commerciale du voyage pour lequel le visa est demandé ;
- c) l'activité économique et commerciale effectivement exercée en Italie par les opérateurs économiques italiens qui invitent le ressortissant étranger ;
- d) des moyens financiers suffisants pour subvenir à ses besoins.

Pour obtenir un visa, vous devez présenter :

(chaque document doit être rédigé en italien ou en français, en original, accompagné d'une photocopie)

1. Formulaire de demande de visa, dûment rempli et signé ;
2. Un passeport en cours de validité (dont la date d'expiration doit se situer au moins trois mois après la fin du séjour) ;
3. Une photo d'identité ;
4. Une copie des visas les plus récents obtenus ;
5. Une lettre d'invitation d'une entreprise italienne (un modèle est disponible sur le site web de l'Ambassade), rédigée sur papier à en-tête, datée et signée par un représentant de l'entreprise dont le nom figure sur le certificat de la Chambre de commerce ;
6. Certificat de la Chambre de commerce ;
7. Copie d'une pièce d'identité du représentant de l'entreprise ayant signé la lettre d'invitation ;
8. Réservation de vol aller-retour ;
9. Réservation d'hôtel ;
10. Reçu de change bancaire attestant de fonds suffisants pour couvrir les frais de subsistance pendant le séjour, ou allocation de voyage d'affaires (AVA) ;
11. Assurance santé de voyage, valable pour toute la durée du visa, avec une couverture minimale de 30 000,00 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence et les frais de rapatriement ;
12. Statuts de la société tunisienne ou licence commerciale ;
13. J.O.R.T. (Journal officiel de la République tunisienne) ;
14. Extrait du registre du commerce datant de moins de trois mois ou déclaration de début d'activité ou déclaration d'existence ;
15. Reçus de paiement des impôts des 6 derniers mois ;
16. Historique de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) + carte CNSS en cours de validité,

attestant d'au moins un an de cotisations ;

POUR LES **SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE**, LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE FOURNIS :

1. Une autorisation de voyage délivrée par la société tunisienne sur papier à en-tête, datée et signée par un représentant de la société dont le nom figure dans les statuts ou au JORT, précisant les dates du séjour en Italie et le motif du voyage ;
2. Un certificat de travail indiquant la date de début de la relation de travail et précisant clairement les fonctions exercées, daté et signé par un dirigeant de l'entreprise dont le nom figure dans les statuts ou au JORT ;
3. Les six derniers bulletins de salaire.

POUR LE **DIRIGEANT/ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU UN COMMERÇANT**, LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE FOURNIS :

1. Licence commerciale.

POUR LES **PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS**, LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE FOURNIS :

1. Licence professionnelle ou certificat d'inscription auprès de l'ordre professionnel.

ATTENTION : La liste des documents fournie ci-dessus est uniquement destinée à servir de guide aux demandeurs. L'Ambassade se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si nécessaire.